



BULLETIN D'INFORMATIONS N° 2

AVRIL 2017

I° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 AVRIL 2017 :

1.1 Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 de la commune :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	329 212,69 €	Dépenses :	159 230,60 €
Recettes :	455 052,26 €	Recettes :	60 359,16 €
Excédent :	125 839,57 €	Déficit :	- 98 871,44 €
Report 2015 :	238 694,40 €	Report 2015 :	79 379,39 €
Résultat global exercice 2016 :	364 533,97 €	Résultat global exercice 2016:	- 19 492,05 €

Les résultats cumulés au 31 décembre 2016, des sections d'investissement et de fonctionnement donnent un **excédent global de clôture de 345 041,92 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

1.2 Affectation des résultats 2016 de la commune :

Affectation à la section de fonctionnement :	345 041,92 €
Affectation à la section d'investissement :	19 492,05 €

1.3 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 de la commune :

Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites et que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, Monsieur BARDON, n'appelle ni observation, ni réserve, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 de la commune.

1.4 Fixation des taux d'imposition 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2017 les taux d'imposition des 3 taxes aux taux de l'exercice 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,78 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,43 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 47,02 %
- Taxe professionnelle : La Communauté de Communes a opté pour la Taxe Professionnelle Unique. Son taux fixé par les Services fiscaux est de 12,70 %. Elle est perçue par la Communauté de Communes qui reverse une compensation aux communes membres, égale à 40 552 € pour Kuttolsheim.

1-5 Budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune :

Section de fonctionnement:

Dépenses : 794 206,92 € dont 412 437,30 € virés à la section d'investissement

Recettes : 794 206,92 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 408 330,35 €

Recettes : 1 408 330,35 €

En ce qui concerne les principales dépenses d'investissement pour 2017 : 1 072 000 € sont prévus pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, 100 000 € pour l'aménagement de la Liess, 77 300 € pour la fin des travaux extérieurs de l'église, 35 000 € pour de l'équipement communal et 32 000 € pour le remplacement de l'éclairage publique Rue du Lac.

Le remboursement d'emprunts pour 2017 s'élève à 58 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement de 412 437 €, 613 698 € de subventions et de participations escomptées et si nécessaire un emprunt de 300 000 €, viendront essentiellement couvrir ces dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2017, présenté par Mr le Maire.

1-6 Indemnités de fonction des élus :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer aux indemnités de fonction :
- du Maire, le taux de 23 % de l'indice terminal de la fonction publique prévu par la loi
 - des Adjoint, le taux maximal de 8,25 % de l'indice terminal de la fonction publique prévu par la loi

1-7 Demande de subvention de la Batterie-Fanfare :

Par courrier du 6 février 2017, la Batterie-Fanfare de Kuttolsheim sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention d'une part, suite aux différentes manifestations locales et nationales qu'elle a animé ainsi qu'à ses interventions lors des activités pédagogiques pour les scolaires, d'autre part pour un investissement de 4000€ concernant l'achat de 3 tambours et de nouveaux uniformes.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 500€ à la Batterie-Fanfare de Kuttolsheim pour l'année 2017.

1-8 Demandes de subventions diverses :

Suite à réception de courriers sollicitant des demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents : d'allouer pour 2017 une subvention de 50€ à l'association régionale « l'aide aux handicapés moteurs » et d'adhérer pour une cotisation de 50€ à la Route Romane d'Alsace.

1-9 Acceptation d'un chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter un chèque d'un montant de 134,46 €, correspondant à une régularisation de cotisations d'assurance statutaire de l'année 2014 de la mutuelle YVELIN gestionnaire de l'assurance de nos agents communaux.

2° COMMUNICATIONS :

2-1 Elections présidentielles :

Les élections présidentielles auront lieu le **dimanche 23 avril** pour le 1^{er} tour et le **dimanche 7 mai** pour le 2nd tour. Le bureau de vote sera ouvert **de 8h à 19h**.

Nous vous rappelons que **la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire** pour pouvoir voter.

2-2 Opération « une rose, un espoir » :

Samedi 29 avril au matin, des motards bénévoles et habilités de l'association « une rose, un espoir » du secteur Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn quadrilleront par petits groupes les différents villages pour proposer en porte à porte une rose en échange d'un don minimum de 2 € au profit du comité du Bas-Rhin de la ligue contre le cancer. Pour Kuttolsheim, se seront cinq équipages qui participeront à cette opération et passeront dans nos rues à partir de 9h-9h30 du matin. Merci de leur réserver comme l'année dernière un bon accueil. Éventuellement si vous les entendez dans votre rue, vous pouvez les accueillir devant votre porte, cela leur facilitera la tâche.

Contact: www.uneroseunespoir.com.

2-3 Cartes d'identité et passeports :

Les demandes et les retraits de passeports et de cartes d'identité s'effectuent désormais à la Mairie de Truchtersheim située au 32, Rue des Romains dans le bâtiment du Trèfle.

Pour plus de renseignements : **Mairie de Truchtersheim 03.88.69.60.30**

2-4 Convention avec la société DeltAménagement :

Le Maire explique que la société DeltAménagement, lotisseur et aménageur foncier situé à Dabo (57) veut déposer un permis d'aménager dans la zone IAU1 du PLU située en contrebas de la rue des seigneurs et souhaite signer une convention avec la commune de Kuttolsheim ayant pour objet le principe de classement dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers communs d'un futur lotissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Le site internet de Kuttolsheim est en ligne ! Vous pouvez le découvrir à l'adresse suivante :
<http://www.kuttolsheim.fr>

**La Commission
Information.**

Information.